

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2020

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil vingt, le 23 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Emmanuel EXPOSITO, Maire.

Etaients présents :

Messieurs BAUDOUIN Nicolas, CAILLE Joël, EXPOSITO Emmanuel, FAVRELIERE Jean-Claude, QUEMENER Pierrick, SALLARES Nicolas, FREMENTEAU Bernard.

Mesdames DONIZEAU Dominique, GALLOPIN Véronique, GAUTIER Isabelle, GUIGNARD Chantal, MARTIN Stéphanie.

Excusés :

Madame RAMOS Ophélie (***a donné pouvoir à Mme MARTIN Stéphanie***)

Madame RAVARD Armelle (***a donné pouvoir à Mme GAUTIER Isabelle***)

Absents : Monsieur BRISSEAU Pascal

Soit 12 membres présents et 14 membres votants (12 + 2 pouvoirs)

Madame DONIZEAU Dominique a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR :

1. Autorisation de signature : Convention pour la campagne de stérilisation des chats errants
2. Approbation du Compte de Gestion 2019 – *Budget Principal Commune*
3. Vote du Compte Administratif 2019 – *Budget Principal Commune*
4. Affectation des résultats 2019 - *Budget Principal Commune*
5. Vote du Budget Primitif 2020- *Commune*
6. Approbation du Compte de Gestion 2019 – *Budget Annexe Locatifs*
7. Vote du Compte Administratif 2019 – *Budget Annexe Locatifs*
8. Affectation des résultats 2019 - *Budget Annexe Locatifs*
9. Vote du Budget Primitif 2020 – *Locatifs*
10. Approbation du Compte de Gestion 2019 – *Budget Annexe Les JDR*
11. Vote du Compte Administratif 2019 – *Budget Annexe Les JDR*
12. Affectation des résultats 2019 - *Budget Annexe Les JDR*
13. Vote du Budget Primitif 2020 – *Les JDR*
14. Proposition d'achat lot n° 4/AC 310-Lot les JDR
15. Tarifs de cantine – Année scolaire 2020-2021
16. Tarifs de garderie – Année scolaire 2020-2021
17. Désignation délégué CNAS

D01.07.2020/1 : Convention pour la stérilisation des chats errants – Maison SPA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs administrés ont constaté la prolifération de chats et de chatons dans la commune dont la reproduction est par conséquent non contrôlée.

C'est la raison pour laquelle, la commune fait appel à la Maison SPA de Niort qui accompagne les communes dans la problématique des chats errants afin de les stériliser et identifier ces animaux afin d'empêcher des reproductions non contrôlées et la propagation de maladies félines.

La procédure est définie par la signature d'une convention et l'identification d'un vétérinaire partenaire qui s'occupera de la stérilisation des chats ainsi que du tatouage au nom de la mairie. La stérilisation se fera au fur et à mesure des captures des chats.

Monsieur le Maire précise également que la commune percevra 50€ d'aide versée par le vétérinaire partenaire pour chaque chat stérilisé, le reste sur le coût d'une stérilisation étant à la charge de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu les éléments relatifs à la convention relative à la stérilisation des chats errants décident par 13 voix pour et 1 abstention d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la SPA de Niort.

D02.07.2020/2 : Approbation du Compte de Gestion 2019 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 et de déclarer, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D03.07.2020/3 : Vote du Compte Administratif 2019 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote de cette délibération

Sous la présidence de Monsieur FAVRELIERE, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	551 733,48
Recettes	615 745,31
Résultat de fonctionnement	64 011,83
Excédent 2018 reporté (compte 002)	96 646,28
Total : Excédent de fonctionnement	160 658,11

Investissement

Dépenses	307 892,58
Recettes	375 407,11
Résultat d'investissement	67 514,53
Déficit 2018 reporté (compte 001)	-32 183,11
Total : Excédent d'investissement	35 331,42
Restes à réaliser	244 516,30
Recettes à encaisser	217 541,88
Besoin de financement (excédent)	8 357,00

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de voter et d'arrêter les résultats définitifs, soit le compte administratif 2019, tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

D04.07.2020/4 : Affectation du résultat 2019 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Emmanuel EXPOSITO, Maire,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	64 011,83
Excédent Reporté	96 646,28
Résultat de fonctionnement :	160 658,11

Investissement

Résultat de l'exercice 2019	67 514,53
Déficit Reporté	-32 183,11
Résultat d'investissement	35 331,42

Restes à réaliser	
Investissement Dépenses	244 516,30
Investissement Recettes	217 541,88
Total - RAR	-26 974,42
Excédent de financement	8 357,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- **160 658,11 €** au compte **002** (Recettes Fonctionnement)
- **35 331,42 €** au compte **001** (Recettes Investissement)

D05.07.2020/5 : Vote du Budget Primitif 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif principal de la commune, ce dossier ayant été évoqué en commission finances, comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	211 500,00	002 – Résultat de fonctionnement reporté	160 658,11
012 - Charges de personnel et frais assimilés	342 900,00	013 – Atténuations de charge	600,00
014 – Atténuations de produits	1 450,00	70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	65 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	73 – Impôts et taxes	338 781,00
023 - Virement à la section d'investissement	93 581,11	74 – Dotations et participations	159 300,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 418,00	75 – Autres produits de gestion courante	810,00
65 - Autres charges de gestion courante	66 200,00	77 – Produits exceptionnels	0,00
66 - Charges financières	5 600,00		
67 - Charges exceptionnelles	500,00		
Total dépenses	725 149,11	Total recettes	725 149,11

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	021 – Virement de la section d'exploitation (recettes)	93 581,11
041 – Opérations patrimoniales	25 772,73	001 – Solde d'exécution de la section	35 331,42

		d'investissement reporté	
16 – Emprunts et dettes assimilés	30 568,37	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	3 418,00
20 – Immobilisations incorporelles	18 281,15	041 – Opérations patrimoniales	25 772,73
21 – Immobilisation corporelles	420 064,44	10 – Immobilisation corporelle	14 500,00
		13 – Subventions d'investissement	217 541,88
		16 – Emprunts et dettes assimilées	104 541,55
Total dépenses	494 686,69	Total recettes	494 686,69

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget principal de la Commune pour l'exercice 2020, pour les montants présentés ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.

D06.07.2020/6 : Approbation du Compte de Gestion 2019 – BUDGET ANNEXE LOCATIF

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 et de déclarer, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D07.07.2020/7 : Vote du Compte Administratif 2019 - BUDGET ANNEXE LOCATIF

Sous la présidence de Monsieur FAVRELIERE, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du budget annexe locatif qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	146 241,23
Recettes	168 871,75
Résultat de fonctionnement	22 630,52
Excédent 2018 reporté (compte 002)	26 662,21
Total : Excédent de fonctionnement	49 292,73

Investissement

Dépenses	568 920,46
Recettes	277 219,30
Résultat d'investissement	-291 701,16
Excédent 2018 reporté (compte 001)	214 056,18
Total : Déficit d'Investissement	- 77 644,98
Restes à réaliser	282 599,41
Recettes à encaisser	453 893,80
Besoin de financement (excédent)	93 649,41

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de voter et d'arrêter les résultats définitifs, soit le compte administratif 2019, tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

D08.07.2020/8 : Affectation du résultat 2019 – BUDGET ANNEXE LOCATIF

Le compte administratif de l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	22 630,52
Excédent Reporté	26 662,21
Résultat de fonctionnement :	49 292,73

Investissement

Résultat de l'exercice 2019	-291 701,16
Excédent Reporté	214 056,18
Résultat d'investissement (déficit)	-77 644,98

Restes à réaliser

Investissement Dépenses	282 599,41
Investissement Recettes	453 893,80
Total - RAR	171 294,39
Excédent de financement	93 649,41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- **49 292,73 €** au compte **002** (Recettes Fonctionnement)
- **- 77 644,98 €** au compte **001** (Dépenses Investissement)

D09.07.2020/9 : Vote du Budget Primitif 2020 – BUDGET ANNEXE LOCATIF

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif du budget annexe des Locatifs, ce dossier ayant été évoqué en commission finances comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	22 424,64	002 – Résultat de fonctionnement reporté	49 292,73
022 - Dépenses imprévues	1 620,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 085,00
023 - Virement à la section d'investissement	61 152,68	70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	5 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 843,00	75 – Autres produits de gestion courante	68 662,59
65 - Autres charges de gestion courante	3 000,00	77 – Produits exceptionnels	0,00
66 - Charges financières	3 000,00		
Total dépenses	124 040,32	Total recettes	124 040,32

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 644,98	021 – Virement de la section d'exploitation (recettes)	61 152,68
020 – Dépenses imprévues	0,00	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	32 843,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 085,00	041 – Opérations patrimoniales	14 671,84
041 – Opérations patrimoniales	14 671,84	10 – Immobilisations corporelles	10 000,00
13 – Subventions d'investissement	0,00	13 – Subventions d'investissement	453 893,80
16 – Emprunts et dettes assimilés	9 900,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000,00

20 – Immobilisations incorporelles	10 000,00		
21 – Immobilisation corporelles	1 400,00		
23 – Immobilisation en cours	458 859,50		
Total dépenses	573 561,32	Total recettes	573 561,32

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget annexe locatif pour l'exercice 2020, pour les montants présentés ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.

D10.07.2020/10 : Approbation du Compte de Gestion 2019 – BUDGET ANNEXE QUARTIER DES JARDINS DE RIBRAY

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 et de déclarer, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D11.07.2020/11 : Approbation du Compte Administratif 2019 – budget annexe quartier des JARDINS DE RIBRAY

Sous la présidence de Monsieur FAVRELIERE, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2019 du budget annexe Quartier des Jardins de Ribray qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	230 073,00
Recettes	233 446,00
Résultat de fonctionnement	3 373,00
Excédent 2018 reporté (compte 002)	145 244,68
Total : Excédent de fonctionnement	148 617,68

Investissement

Dépenses	203 160,00
Recettes	228 201,00
Résultat d'investissement	25 041,00
Déficit 2018 reporté (compte 001)	-124 845,00
Total : déficit d'Investissement	-99 404,00

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de voter et d'arrêter les résultats définitifs, soit le compte administratif 2019, tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

D12.07.2020/12 : Affectation du résultat 2019 – BUDGET ANNEXE QUARTIER DES JARDINS DE RIBRAY

Le compte administratif de l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019	3 373,00
Excédent Reporté	145 244,68
Résultat de fonctionnement :	148 617,68

Investissement

Résultat de l'exercice 2019	25 041,00
Déficit Reporté	-124 845,00
Résultat d'investissement (déficit)	-99 804,00

Restes à réaliser

Investissement Dépenses	0,00
Investissement Recettes	0,00
Total - RAR	0,00
Besoin de financement	99 804,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- **148 617,68 €** au compte **002** (Recettes Fonctionnement)
- **- 99 804,00 €** au compte **001** (Dépenses Investissement)

D13.07.2020/13 : Vote du Budget Primitif 2020 – BUDGET ANNEXE QUARTIER DES JARDINS DE RIBRAY

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif du budget annexe Quartier des Jardins de Ribray, ce dossier ayant été évoqué en commission finances comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 - Virement à la section d'investissement	150 668,68	002 – Résultat de fonctionnement reporté	148 617,68
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 160,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 597,00
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	936,00	043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	936,00
65 - Autres charges de gestion courante	502,00	70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	25 050,00
66 - Charges financières	936,00	75 – Autres produits de gestion courante	2,00
Total dépenses	356 202,68	Total recettes	356 202,68

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	99 804,00	021 – Virement de la section de fonctionnement	150 668,68
16 – Emprunts et dettes assimilés	72 427,68	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	203 160,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	181 597,00		
Total dépenses	353 828,68	Total recettes	353 828,68

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget annexe Quartier des Jardins de Ribray pour l'exercice 2020, pour les montants présentés ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.

D14.07.2020/14 : Proposition d'achat lot n°4/AC 310 – Lotissement Les Jardins de Ribray

Sur proposition de Monsieur Le Maire, il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur le prix d'une parcelle dans le lotissement des Jardins de Ribray.

Une proposition d'achat de 29 913,00 € TTC a été reçue par mail en mairie, pour le lot n°4, parcelle cadastrée AC 310.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette offre d'achat.

D15.07.2020/15 : Tarifs de cantine scolaire – Année scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif des repas au restaurant scolaire déjà fixé pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit à compter du 1er septembre 2020, date de la rentrée scolaire et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 6 juillet 2021.

Désignation	Tarifs (TTC)
Enfant de la commune	2,98€
Enfant hors commune	3,53€
Instituteurs non subventionnés	5,00€
Instituteurs subventionnés	3,85€
ATSEM	3,75€
Employés de la commune	3,75€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs des repas de la cantine scolaire comme présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2020/2021.

D16.07.2020/16 : Tarifs de garderie – Année scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif de la garderie déjà fixé pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit à compter du 1er septembre 2020, date de la rentrée scolaire et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 6 juillet 2021.

	Commune	Hors Commune
Matin	1,50 € TTC	1,80 € TTC
Soir	1,90 € TTC	2,30 € TTC

Les horaires de la garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi sont les suivants :

- MATIN : de 7h30 à 8h30,
- SOIR : de 16h30 à 18h30.

En cas de non-respect de cet horaire du soir, toute heure entamée sera facturée 14,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de la garderie scolaire comme présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2020/2021.

D17.07.2020/17 : Désignation d'un délégué CNAS – Mandature 2020-2026

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion de la commune au CNAS, permet au personnel communal de bénéficier d'un large éventail de prestations sociales.

Par conséquent, suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui seront les délégués de la mairie.

Monsieur le Maire précise que ces délégués porteront la voix de la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement représenteront le CNAS au sein de la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner comme délégués du CNAS : Délégué, collègue des élus : Mme GALLOPIN Véronique (délégué, collègue des élus) et Mme MILON Sabrina (délégué, collègue des agents)

Questions et informations diverses

- **Boulangerie :**

Des boulangers, intéressés ont pris contact avec Monsieur le Maire dont un artisan compagnon de France résidant à Parthenay qui a pris contact avec le Président de la Fédération des Boulangers, M. GRIPPON, pour une étude de marché. Candidat motivé, prêt à diversifier ses offres au sein de la boutique, il serait en mesure de s'installer, selon ses dires dès le 15/09/20. Un couple vendéen, moins motivé ainsi qu'un artisan de Valenciennes, très pressé de s'installer mais sans étude préalable. Aussi, un artisan normand a visité la boulangerie.

Afin de clore dans les meilleurs délais le chantier de la boulangerie, un courrier (RAR) sera adressé à l'architecte en vue de la préparation à la visite de la commission de sécurité qui statuera sur le respect des normes en vigueur dans le bâtiment.

- **Vandalisme :**

Des cas de vandalisme sur du matériel d'irrigation ont été constatés sur la commune. La gendarmerie en a été avisée.

- **Foyer logement Les Amandiers :**

Lors du Conseil d'Administration du 21 juillet, le Directeur de la résidence « Les amandiers » a présenté aux membres une demande d'hébergement temporaire à partir du 1^{er} août.

Un rapport de contrôle de conformité du Conseil Départemental daté du 26/08/2019 précise que la résidence « Les Amandiers » ne dispose pas d'autorisation pour de l'hébergement temporaire. Dans l'attente de la régularisation auprès du Conseil Départemental, l'hébergement temporaire au Foyer logement « Les Amandiers » est suspendu.

- **Aire de jeux Ecole :**

L'aire de jeux situé dans la cour de l'école sera sécurisée par l'apport de graviers. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires.

- **Commerce ambulant : vente directe artisan charcutier :**

Un artisan charcutier s'est installé sur la grande place depuis le mardi 21/07, proposant une vente directe de ses produits artisanaux. Les produits proposés sont d'excellente qualité, satisfaisant la clientèle, venue nombreuse.

- **Cours de tennis :**

Une convention de mise à disposition du terrain de tennis va être établie entre le Club de Frontenay Rohan-Rohan et la commune d'Épannes afin de clarifier les conditions d'utilisation du club et des éventuels amateurs de la commune.

La séance est levée à 21h30.

Les membres du Conseil Municipal

Nicolas BAUDOIN	Pascal BRISSEAU ABSENT	Joël CAILLE
Stéphanie MARTIN	Jean-Claude FAVRELIERE 1^{er} Adjoint	Bernard FREMENTEAU
Véronique GALLOPIN 3^{ème} Adjointe	Chantal GUIGNARD 2^{ème} Adjointe	Isabelle GAUTIER
Pierrick QUEMENER 4^{ème} Adjoint	Ophélie RAMOS <i>Pouvoir à S. MARTIN</i>	Armelle RAVARD <i>Pouvoir à I. GAUTIER</i>
Nicolas SALLARES		

La secrétaire

Dominique DONIZEAU

Le Maire

Emmanuel EXPOSITO